



Réglementation spéciale pour artistes

Vous souhaitez travailler en Allemagne en tant qu'artiste indépendant ou salarié ? Informez-vous sur les dispositions en matière de visa qui sont valables dans votre cas.

[🏠](#) > [Visa et séjour](#) > [Différents types de visa](#) > [Autres types de visa](#)
> **Réglementation spéciale pour artistes**

Le marché du travail allemand est également ouvert aux artistes venant de l'étranger. Pour savoir si vous avez besoin d'un [visa](#) pour l'entrée ou d'une autorisation pour le séjour en Allemagne, consultez la rubrique "[Qui a besoin d'un visa](#)" ?

Vous souhaitez exercer un emploi salarié en tant qu'artiste

Dans le cadre d'une activité professionnelle salariée d'une durée **supérieure à 90 jours** dans le domaine de la culture et du divertissement, la procédure est la suivante :

- Vous faites une demande de visa (travail) auprès de la représentation allemande à l'étranger.
- La représentation allemande compétente à l'étranger adressera ensuite une demande d'approbation auprès de l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit - BA). Si l'Agence fédérale pour l'emploi donne son accord, le visa peut être délivré.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations relatives à la demande de visa auprès de la représentation allemande à l'étranger.

Il peut y avoir des exceptions dans le cadre d'une activité professionnelle salariée **temporaire**. Si les situations suivantes se présentent, les représentations allemandes à l'étranger peuvent décider seules de la délivrance du visa ; l'Agence fédérale pour l'emploi ne doit pas autoriser l'emploi :

- les personnes qui, tout en conservant leur résidence habituelle à l'étranger, prennent part à des représentations de valeur artistique particulière, festivals, journées de la musique et de la culture, si la durée de l'activité ne dépasse pas 90 jours dans les 12 mois,
- les personnes qui effectuent des performances journalières jusqu'à 15 jours par an.

Vous souhaitez exercer une activité indépendante en tant qu'artiste

Les artistes venant de l'étranger qui envisagent un séjour de longue durée (plus de 90 jours) pour exercer une **activité indépendante** ont généralement besoin **visa pour l'exercice d'une activité indépendante**. Vous devez ensuite le convertir en autorisation de séjour pour l'exercice d'une activité libérale.

Afin d'obtenir ce **titre de séjour**, vous avez besoin :

- d'une preuve des moyens financiers pour couvrir les frais de subsistance
- et d'une **prévoyance retraite** suffisante si vous avez plus de 45 ans.

Par ailleurs, les artistes appartiennent à la catégorie des professions libérales qui peuvent être exercées en Allemagne sans **autorisation d'exercice de la profession**. Vous trouverez des informations détaillées sur les conditions requises, les aspects fiscaux et les formes juridiques des professions libérales sur le **site du Bade-Wurtemberg** [↗](#). Ces informations sont valables dans toute l'Allemagne.

Sur **www.touring-artists.info** [↗](#), les artistes, créateurs et créatrices et travailleurs et travailleuses dans le domaine de la culture qui souhaitent travailler en Allemagne trouveront des réponses à leurs questions relatives à la mobilité internationale.

Plus d'informations sur le web

Agence fédérale pour l'emploi (BA)

[Informations sur l'admission au marché du travail allemand](#)

[Emploi des travailleurs étrangers en Allemagne](#)

[Informations et conseils pour trouver un emploi](#)

[Informations et conseils sur l'emploi des artistes](#)

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

[Immigration de travailleurs indépendants de pays tiers en Allemagne](#)

Le portail d'information pour les artistes et les créateurs en mobilité internationale

[Informations pour les artistes, les créateurs et les travailleurs dans le domaine de la culture](#)

Service-bw

[Informations à destination des professions libérales](#)

Portail de la création d'entreprise

[Les formes juridiques allemandes en un coup d'œil](#)



Imprimer la page



URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-sejour/types/autres/artistes>

Date: 2026-05-31 02:09:29 GMT